

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck
Valérie Schlup (excusée le 17 avril)
Susete Ulliel (excusée le 15 mai)

MM. Edouard Dubuis
Christian Joly (Président, excusé le 15 mai)
Alexandre Sobredo (excusé le 30 mai)
Federico Rapini (Rapporteur)

s'est penchée, en dates des 3, 17 et 24 avril, des 15 et 30 mai ainsi que du 5 juin sur les comptes 2022. Lors de la séance du 3 avril, Madame la Syndique Monique Choulat Pugnale était présente pour la communication concernant le résultat financier des comptes 2022.

Diverses informations complémentaires ont été reçues par échanges de courriels, sous forme de liste de questions et réponses avec Madame la Syndique et Madame Sonia Pereira-Fernandes, boursière communale adjointe. La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les informations fournies avec transparence et la transmission des comptes dès leur bouclement.

INTRODUCTION

Les comptes présentés par la Municipalité pour l'exercice 2022 présentent une perte de CHF 1'277'666 pour un budget 2022 prévoyant une perte de CHF 8'775'998 après amendements du Conseil communal.

Cette différence s'explique principalement par l'augmentation des recettes fiscales sur les bénéfiques et le capital des personnes morales. L'abolition des taux négatifs par la Banque nationale suisse (BNS) a également eu un effet positif sur le résultat, à hauteur de CHF 359'503. A cela s'ajoutent des charges non dépensées et des remboursements reçus en 2022 d'associations intercommunales pour l'exercice 2021.

Toujours au niveau des charges, les remboursements, participations et subventions aux collectivités publiques (Nature 35) ont atteint CHF 51'595'214 (CHF 40'264'259 au budget 2022), contre CHF 36'510'594 pour l'exercice 2021. Les charges péréquatives ayant fortement augmenté, le solde à disposition de la Commune s'est révélé inférieur en comparaison annuelle (24,88% contre 35,72% en 2021). Une partie du fonds de réserve pour charges péréquatives a été prélevé afin de compenser une partie de la perte, à hauteur de CHF 1'101'827.

Le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement positive de CHF 2'320'033 pour un budget négatif de CHF 4'925'545 (après amendements), soit un différentiel positif de CHF 7'245'578. En 2021, la marge d'autofinancement était de CHF 3'614'848 contre une marge négative de CHF 5'125'632 inscrite au budget.

Au 31 décembre 2022, les fonds propres (capital) s'élevaient à CHF 1'101'420 à comparer aux CHF 2'379'087 à fin 2021.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

En termes de recettes fiscales, la Commune de Rolle a profité en 2022 des bénéfices importants dégagés par les entreprises implantées sur son territoire. Ces revenus supérieurs à la moyenne ont cependant entraîné une hausse "mécanique" des charges péréquatives. Ainsi, la Commune de Rolle n'a pu conserver que 24,88% de ses entrées fiscales, à comparer aux 35,72% de l'exercice précédent. Une ponction de CHF 1'101'872 dans le fonds de réserve pour charges péréquatives s'est révélée nécessaire pour compenser la hausse de celles-ci, sans que cela ne puisse déboucher sur un équilibre comptable.

Par rapport à 2021, la situation financière générale n'a guère évolué aux yeux de la Commission. La Commune est toujours tributaire des aléas économiques et des calculs du canton. Elle ne peut toujours pas gérer ses deniers avec l'anticipation souhaitée. Il convient cependant de souligner le caractère extraordinaire de la situation connue au cours de l'exercice 2022, en particulier l'envolée des entrées fiscales des personnes morales.

Le Préavis Municipal étant bien fourni en explications et détails sur la comptabilité 2022, la Commission y renvoie pour le surplus.

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Dans le cadre de l'examen des comptes 2022, la Commission a relevé les points suivants :

- La Commission a interpellé la Municipalité sur l'opportunité de réengager un délégué à l'énergie, afin d'économiser les honoraires (4100.318500) imputables au Service énergie et développement durable. Ce recrutement fait l'objet de réflexions au sein de la Municipalité en marge de l'élaboration du Plan Climat.
- La question de l'achat et vente de gaz (8300.312200 et 8300.415110) est revenue sur le tapis, la Commission ayant une nouvelle fois constaté que les volumes vendus sont supérieurs, de 1% pour 2022, à ceux achetés. La Municipalité a expliqué que la différence est liée aux "variations relatives aux pressions, températures et coefficient de conversion de mesure". Le fournisseur de la Commune, les SIL, planche sur le cas depuis de nombreuses années.

CONCLUSIONS

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 24 avril 2023,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

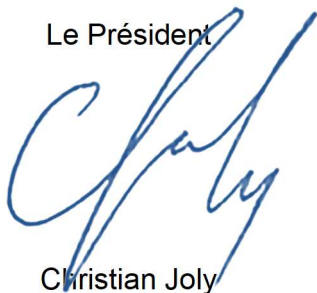
considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- adopte les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2022 tels que présentés
- donne décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat
- donne décharge à la Municipalité de ce mandat

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 5 juin 2023

Le Président



Christian Joly

Le Rapporteur



Federico Rapini